

Versement
1652 W 1 - 23

Identification :

Intitulé/ Analyse : Inspections annuelles des ouvrages d'art.

Dates extrêmes : 1979-2011

Importance matérielle : 1,65 ml

Contexte :

Service producteur : Direction Départementale de l'Equipement (DDE) puis Conseil général, Direction des Routes et de l'Action Territoriale (DRAT)\ Service Modernisation et Entretien de la Route (SMER)

Service fournisseur : Conseil départemental, Direction des Routes et de l'Action Territoriale (DRAT)\ Service Modernisation et Entretien de la Route (SMER)

N° d'entrée du versement : 57867

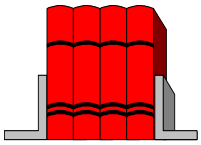
Date d'entrée du versement : 13/11/2015

Conditions d'accès aux documents :

Début communicabilité : Immédiate
Fin communicabilité : Immédiate

Contrôle de la description :

Date de rédaction de l'inventaire : Décembre 2015



Présentation

Présentation des services producteurs

Histoire administrative des services

La Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

L'année 1967 voit la création d'un grand ministère de l'Équipement, à partir de la fusion entre le ministère des Travaux publics et des Transports, et celui de la Construction. Ce ministère s'appuie sur le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, et des ingénieurs des travaux publics de l'État.

L'Équipement s'organise très rapidement et les services extérieurs refondus donnent naissance en mars 1967 aux Directions départementales de l'Équipement (décret nº 67-278).

La DDE intervient dans les principaux domaines suivants :

- aménagement routier, entretien et exploitation des routes et de la sécurité ;
- urbanisme, habitat et construction ;
- maîtrise d'œuvre et conduite d'opérations en matière de voirie et de réseaux divers, aménagement urbain et de bâtiment ;
- gestion du patrimoine aéronautique civil et militaire ;
- transports terrestres.

L'« acte II de la décentralisation » prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit que les Conseils généraux reprennent la totalité de la gestion des réseaux routiers départementaux dont ils ont la responsabilité. Au 1er janvier 2007, la partie routière et ouvrages d'art (construction, entretien et exploitation) des DDE est donc transférée. Les routes départementales et routes nationales d'intérêt local passent sous la responsabilité des directions des routes des Conseils généraux.

La Direction des Routes et de l'Action Territoriale

Créée en janvier 2007, la Direction des Routes et de l'Action Territoriale (DRAT) gère les routes départementales existantes (entretien, modernisation et circulation) et est également impliquée dans certains domaines techniques relevant de la responsabilité du Conseil départemental : transports scolaires, aménagement rural, patrimoine. La DRAT assure une présence technique sur l'ensemble du département, à travers ses cinq Services Locaux d'Aménagement (SLA) et ses douze centres routiers.

Le SLA de Bar-sur-Seine se compose des centres routiers de Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Vendeuvre-sur-Barse.
Le SLA de Brienne-le-Château se compose des centres routiers d'Arcis-sur-Aube et Brienne-le-Château.
Le SLA d'Ervy-le-Châtel se compose des centres routiers d'Aix-en-Othe, de Chaource et d'Ervy-le-Châtel.
Le SLA de Nogent-sur-Seine se compose des centres routiers de Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine.
Le SLA de Troyes de compose des centres routiers de la Chapelle-Saint-Luc et Piney.


Arcis-sur-Aube
Nogent-sur-Seine
Romilly-sur-Seine
Brienne-le-Château
Troyes 2
Aix-en-Othe
Bar-sur-Aube
Bar-sur-Seine
Ervy-le-Châtel
Troyes 1

Services locaux d'aménagement
Centres routiers



centre routier

service local d'aménagement

service local d'aménagement + centre routier

Secteurs d'intervention des services locaux d'aménagement

- Bar-sur-Seine
- Brienne-le-Château
- Ervy-le-Châtel
- Nogent-sur-Seine
- Troyes

Aube
Conseil Général

Service fournisseur

Le Service Modernisation et Entretien de la Route (SMER) a en charge :

- la conduite des études d'opportunité et de faisabilité en matière d'évolution du réseau routier,
- la programmation et le pilotage des opérations de modernisation du réseau routier,
- la programmation et le pilotage de l'entretien du réseau routier,
- l'exploitation des ouvrages d'art,
- la maîtrise d'ouvrage de la remise à niveau des écluses du canal de la Haute-Seine.

Présentation du contenu du versement

Intérêt du versement

Il est constitué des procès-verbaux rédigés dans le cadre des inspections effectuées chaque année sur les ouvrages d'art du département.

Tris et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ces dossiers.

Mode(s) de classement adopté(s)

Les procès-verbaux des inspections annuelles des ouvrages d'art sont classés par Subdivision/Service Local d'Aménagement, puis par année et enfin par numéro de route.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008 en vertu des articles 17 et 18.

La loi Archives n° 2008-696 instaure le principe de la libre communicabilité des archives publiques à toute personne, et révise les délais spéciaux. Les délais spéciaux sont désormais (suivant le contenu du document) :

-de 25, 50 et 75 ans à compter de la date du document ; le délai de 100 ans tel que le fixait la Loi Archives n° 79-18 étant toujours applicable dans le cas de dossiers ou d'actes mettant en cause des mineurs.

-de 100 et 120 ans à compter de la date de naissance de la personne ou de 25 ans à compter de la date de décès de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Aux termes de la loi n°2008-696 sur les archives, les procès-verbaux des inspections annuelles des ouvrages d'art sont communicables immédiatement.

INSPECTIONS ANNUELLES DES OUVRAGES D'ART : PROCÈS-VERBAUX.

1652 W 1 **Subdivision d'Aix-en-Othe.**

1988 - 2003

1652 W 2 - 3 **Subdivision d'Arcis-sur-Aube.**

1980 - 2002

1652 W 2 1980-1992.

1652 W 3 1993-2003.

1652 W 4 - 5 **Subdivision de Bar-sur-Aube.**

1980 - 2002

1652 W 4 1980-1996.

1652 W 5 1997-2002.

1652 W 6 - 7 **Subdivision de Bar-sur-Seine.**

1980 - 2002

1652 W 6 1980-1991.

1652 W 7 1992-2002.

1652 W 8 **Subdivision de Brienne-le-Château.**

1980 - 2002

1652 W 9 **Subdivision d'Ervy-le-Châtel.**

1980 - 2003

1652 W 10 - 11 **Subdivision de Nogent-sur-Seine.**

1980 - 2001

1652 W 10 1980-1983.

1652 W 11 1984-2001.

1652 W 12 **Subdivision de Romilly-sur-Seine.**

1981 - 2003

1652 W 13 **Subdivision de Troyes 1.**

1979 - 2002

1652 W 14 - 16 **Subdivision de Troyes 2.**

1980 - 2002

1652 W 14 1980-1990.

1652 W 15 1991-1996.

1652 W 16 1997-2002.

1652 W 17 - 19 **Service local d'aménagement de Bar-sur-Seine.**

2007 - 2008

1652 W 17 Centre routier de Bar-sur-Aube.

2007 - 2007

1652 W 18 Centre routier de Bar-sur-Seine.

2007 - 2008

1652 W 19 Centre routier de Vendeuvre-sur-Barse.

2007 - 2007

1652 W 20 - 21 **Service local d'aménagement de Brienne-le-Château.**

2007 - 2009

1652 W 20 Centre routier d'Arcis-sur-Aube.

2007 - 2009

1652 W 21 Centre routier de Brienne-le-Château.

2007 - 2007

1652 W 22 **Service local d'aménagement d'Ervy-le-Châtel - Centre routier d'Ervy-le-Châtel.**

2006 - 2007

1652 W 23 **Service local d'aménagement de Troyes.**

2007 - 2011